



DECEMBRE 2020 #10

Afin d'optimiser la lecture des images et du contenu des lettres d'informations du CDG86, nous vous conseillons d'utiliser le navigateur Mozilla Firefox.

Edouard RENAUD, Président, les membres du Conseil d'administration, et l'ensemble du personnel vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Meilleurs Vœux 2021

Votre CDG, assembleur de solutions RH sur le territoire



Le CDG86, à vos côtés

Les mouvements du personnel

Depuis le 4 janvier, Madame Odile LE DEZ a pris ses fonctions d'infirmière en santé au travail.

Au 1er janvier, Madame Sandrine HABON a été intégrée en tant que gestionnaire paies.

Les membres du Conseil d'Administration

Un nouveau mandat a commencé en novembre 2020.

Découvrez la composition du Conseil d'Administration du CDG86 en ligne et également en version téléchargeable en cliquant [ici](#).

Les taux de cotisation 2021 du CDG86

Pour plus d'informations sur les cotisations et les tarifs des prestations 2021 du CDG86, cliquez [ici](#).

COVID-19 : Suspension du jour de carence

L'article 217 de la loi de finances n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 permet la suspension du jour de carence pour les agents publics testés positifs à la covid-19 jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Un décret est attendu pour fixer les conditions de mise en œuvre de cette mesure.



Publications

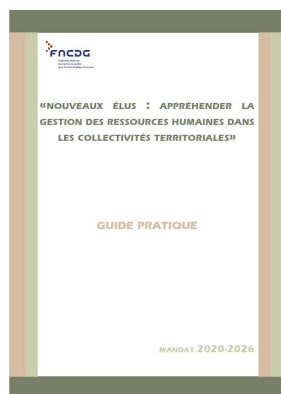


Un nouveau mandat a commencé en novembre 2020.

A cette occasion, le CDG86 a souhaité communiquer sur ses missions, et vous a fait parvenir par courrier une **plaquette de présentation institutionnelle**.

Cette plaquette a pour vocation de présenter de manière globale ce que les 40 agents du CDG86 apportent au quotidien aux collectivités territoriales et aux établissements publics dans leur gestion de leurs ressources humaines.

[Découvrez et téléchargez la plaquette](#)



Pour le mandat 2020-2026, la FNCDG publie un **guide pratique du maire-employeur « Nouveaux élus : appréhender la gestion des ressources humaines dans les collectivités territoriales »**.

Ce guide a pour vocation de répondre aux questions que peuvent se poser en début de mandat les nouveaux élus, à savoir notamment quelles sont les obligations du maire et le rôle de l'assemblée délibérante en matière de gestion de ressources humaines.

[Découvrez et téléchargez le guide](#)



Congé de présence parentale et solidarité familiale

Le décret n° 2020-1492 du 30 novembre 2020 sur l'ouverture et le renouvellement du congé de présence parentale précise les conditions d'attribution et les modalités de mise en œuvre et de comptabilisation du congé de solidarité familiale.

Une note explicative sera bientôt disponible sur le site du CDG.

[Accédez au décret](#)



Congé de proche aidant

Le décret n°2020-1557 du 8 décembre 2020 relatif au congé de proche aidant dans la fonction publique détermine pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public, les conditions d'attribution et de renouvellement du congé. Il précise également les délais et modalités de mise en œuvre.

Une note explicative sera bientôt disponible sur le site du CDG.

[Accédez au décret](#)

Forfait mobilités durables

En application des dispositions du code du travail, les agents publics peuvent bénéficier du remboursement de tout ou partie des frais engagés au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail avec leur cycle ou cycle à pédalage assisté ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage, sous



forme d'un « forfait mobilités durables ».
Le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 fixe les conditions et les modalités d'application de ce dispositif.

[Accédez au décret](#)



Ordonnance santé et famille

L'ordonnance n°2020-1447 du 25 novembre 2020 est prise en application des 2° à 5° du I de l'article 40 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de la Transformation de la Fonction Publique.

Elle vient créer ou modifier diverses dispositions en matière de protection sociale des agents publics.

L'ordonnance a pour objectifs :

- D'aider l'ensemble des agents à mieux concilier vie familiale et professionnelle en clarifiant les droits à congés liés aux charges parentales ;
- De soutenir les agents publics qui rencontrent des difficultés de santé.

Certaines dispositions prévues par cette ordonnance sont d'application immédiate, d'autres nécessitent la parution de décrets d'application.

[Pour en savoir plus, cliquez ici](#)

Les Lignes Directrices de Gestion

Toutes les informations sur les LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

pour accompagner les collectivités territoriales dans la Vienne



CLIQUEZ ICI



Emploi

Modalités de versement d'une aide financière exceptionnelle pour le recrutement d'apprentis par les collectivités territoriales et les établissements publics

Pour chaque contrat d'apprentissage conclu entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021, les collectivités territoriales et les établissements publics percevront une **aide exceptionnelle forfaitaire de 3000 € versée en une seule fois**.

L'ASP (Agence des Services et de Paiement) assure, pour le compte de l'Etat, la gestion administrative, technique et financière de l'aide exceptionnelle suivant les modalités prévues par voie de convention en application de [l'article D.](#)



Retour chiffré sur le salon virtuel Emploi et Mobilité Publics (du 24 au 27 novembre 2020)

Suite à une enquête de satisfaction réalisée :

- 1078 visiteurs sur 1500 participants inscrits.
- 82 % du public étaient agent de la Fonction Publique, dont 24 % de la Fonction Publique Territoriale.
- Les catégories A, B et C étaient concernées par ce salon : 50 % de participants font partie de la catégorie A.
- 83 % des participants sont globalement satisfaits.

Bilan social 2019

Vous avez jusqu'au 31 janvier 2021 pour réaliser votre bilan social 2019.

Pour vous aider dans la réalisation du bilan social 2019, cliquez [ici](#)



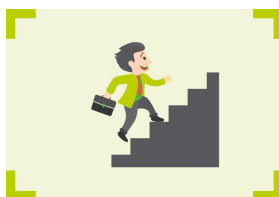
Modification des contrats SPET à compter du 1er janvier 2021

Les agents du SPET pourront désormais bénéficier d'une indemnité de fin de contrat dans les conditions prévues par le décret n°2020-1296 du 23 octobre 2020.

Cette indemnité qui correspond à "la prime de précarité" dans le secteur privé est égale à 10% de la rémunération brute globale.

Pour en savoir plus : découvrez la note "Indemnité de fin de contrat dans la fonction publique"

Carrière Retraite



Carrière

- **PPCR, dernière étape de reclassement indiciaire** : La dernière étape de reclassement prévue par le décret n° 2017-1736 du 21 décembre 2017 prend effet le 1er janvier 2021
- Une **nouvelle procédure est applicable pour les avancements de grade et la promotion interne qui ne requièrent plus l'avis de la CAP**

Pour en savoir plus, cliquez [ici](#)



Retraite

Lancement de la campagne de droit à l'information pour la retraite 2021

Pour en savoir plus, cliquez [ici](#)



Instances paritaires

Loi de transformation de la Fonction publique : une nouvelle étape pour les attributions des CAP

Pour en savoir plus, cliquez [ici](#)

Santé sécurité au travail

Les e-matinales de la prévention



Vous n'avez pas pu assister aux e-matinales de prévention des 8 et 18 décembre 2020 sur l'organisation de la prévention dans les collectivités territoriales ?

Visionnez le replay en cliquant [ici](#)

Votre CDG, assembleur de solutions RH sur le territoire

Centre de Gestion de la fonction
publique territoriale de la Vienne
Téléport 1 - Avenue du Futuroscope -
Arobase 1
CS 20205 - CHASSENEUIL DU POITOU
86962 FURUROSCEP Cedex
05 49 49 12 10
contact@cdg86.fr



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur CDG86.

[Se désinscrire](#)

© 2020 CDG86